



PORt STATE MEASURES

to stop illegal fishing



EMPÊCHER LE POISSON
CAPTURÉ ILLÉGALEMENT
D'ACCÉDER AUX PORTS
AFRICAINS



GG-E301
248KG



LA PÊCHE ILLÉGALE POURQUOI S'Y INTÉRESSER?

Bien que les pertes économiques dues à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) soient difficiles à estimer, les chiffres indiquent des pertes mondiales annuelles atteignant 23,5 milliards de dollars. Les opérateurs illégaux sont motivés par l'argent, et les points névralgiques de leurs opérations incluent les principales pêcheries thonières et pélagiques de l'océan Indien et d'Afrique de l'Ouest. Les effets de la pêche illégale peuvent être sévères, en particulier pour les États côtiers africains qui sont confrontés à de nombreux défis en matière de développement et disposent de revenus limités.

Les pertes subies par les communautés côtières dépendantes du poisson comme source de nutrition, d'emploi et de revenu sont bien documentées, tandis que les pêcheurs partout en Afrique signalent une diminution des captures, des incursions de navires industriels dans des zones restreintes et des dommages délibérés infligés à leurs navires et à leurs engins.

La pêche INN contribue à la surexploitation des ressources halieutiques naturelles et a un impact négatif sur les efforts de reconstitution des populations de poissons déjà épuisées et des écosystèmes endommagés. Selon les Nations Unies, plus des deux tiers des pêcheries dans le monde ont été surexploités ou sont en situation de pleine exploitation, et plus du tiers sont en déclin. Il est nécessaire d'agir dès maintenant pour protéger la santé des océans,

la biodiversité et les ressources halieutiques. Il convient de veiller à ce que les pêcheries continuent de procurer des avantages en matière d'alimentation et de nutrition, ainsi que des moyens de subsistance et des bénéfices économiques à la population africaine.

Il n'a jamais été aussi important de protéger les ressources halieutiques de l'Afrique, car il est attendu que la croissance démographique mondiale aboutisse à un pic de population de 9,8 milliards d'habitants en 2050. Une grande partie proviendra des 26 pays africains dont la population devrait doubler d'ici 2050.

La pêche illégale à grande échelle est très souvent systématique, organisée et transnationale, et peut aller de pair avec d'autres activités criminelles.

Cela s'explique soit par des activités illégales perpétrées par les entreprises



de pêche (par exemple, esclavage moderne, évasion fiscale, blanchiment d'argent et fraude) ou parce que les personnes impliquées sont liées à d'autres activités de la criminalité transnationale organisée, telles que le trafic de drogue ou le commerce illégal de produits de la faune sauvage, qui se mêlent aux opérations de pêche.

Alors que les attentes en matière de croissance bleue exercent de nouvelles pressions sur le milieu marin, il est important de rappeler qu'une économie bleue prospère et durable suppose un secteur maritime et de la pêche respectueux des réglementations. À défaut, le concept de croissance bleue échouera, ne contribuera pas à la croissance nationale ou régionale et pourrait même devenir autodestructeur.

UTILISER NOS PORTS POUR METTRE FIN À LA PÊCHE ILLÉGALE



Étant donné que le poisson doit obligatoirement être débarqué et que les poissons capturés par des opérations industrielles doivent passer par un port pour être commercialisés et consommés, empêcher les navires transportant du poisson capturé de manière illégale d'accéder aux ports du monde entier est un moyen efficace de prévenir et de contrecarrer la pêche INN.

Refuser l'accès au port et aux services portuaires, et par conséquent empêcher le commerce illégal de produits de la mer, augmente les coûts associés aux opérations de pêche illégale et supprime les incitations financières à la participation à ces activités.

En vertu du droit international, les États du port sont responsables du contrôle et de la surveillance des navires de pêche qui entrent dans leurs ports et en utilisent les services, ainsi que du poisson transitant par leurs ports. Ils ont la possibilité de faire en sorte que la pêche illégale ne reste pas impunie et peuvent se bâtir une réputation d'État respectueux et professionnel.

QU'EST-CE QUE L'ACCORD RELATIF AUX MESURES DU RESSORT DE L'ÉTAT DU PORT?

L'Accord de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN (AMEP) est le premier accord international contraignant à cibler spécifiquement la pêche INN. L'AMEP est entré en vigueur en 2016 et permet aux agents habilités du port de refuser à des navires étrangers l'accès au port et aux services tels que le soutage et les réparations s'ils sont soupçonnés d'avoir entrepris des activités illégales. Les navires peuvent être refoulés ou soumis à une inspection immédiate à leur arrivée, et peuvent se voir interdire de débarquer leur poisson s'il a de toute évidence été capturé ou transbordé illégalement.

En mettant en œuvre L'AMEP dans les régions et dans le monde, l'incitation à pêcher illégalement est réduite et les poissons de capture illégale ne peuvent pas atteindre les marchés nationaux et internationaux. Les dispositions de l'AMEP s'appliquent aux navires de

pêche et aux navires d'appui cherchant à entrer dans un port désigné d'un État étranger.

L'AMEP s'appuie sur la souveraineté des pays des États du port sur leurs ports en leur permettant de combler les lacunes juridiques et les opportunités exploitées par les opérateurs illégaux. En développant la coopération aux niveaux national, régional et international, ainsi qu'en mettant en place des systèmes et des procédures permettant d'identifier et d'inspecter les navires à haut risque, le processus de mise en œuvre de l'AMEP renforcera les capacités, les compétences et les systèmes qui permettront d'intensifier les efforts de contrôle des pêches.

L'AMEP sera plus efficace si tous les États du port d'une région s'allient et collaborent. Cela fermerait effectivement une région à la possibilité de débarquer des prises illégales ou de ravitailler des navires ou leurs équipages, et cela rendrait les points névralgiques de la pêche illégale moins rentables et moins attrayants pour les opérateurs illégaux.

AVANTAGES DE L'ACCORD RELATIF AUX MESURES DU RESSORT DE L'ÉTAT DU PORT



La mise en œuvre de l'AMEP, dirigée par les autorités des pêches en liaison renforcée avec des autorités alliées, apportera des avantages institutionnels, organisationnels et opérationnels qui conduiront à des procédures portuaires plus strictes et plus efficaces pour les navires de pêche, afin d'améliorer le contrôle du secteur de la pêche. Une mise en œuvre réussie fournira le fondement nécessaire à la croissance bleue dans les secteurs maritimes et de la pêche.



INSTITUTIONNEL

PORTS DÉSIGNÉS

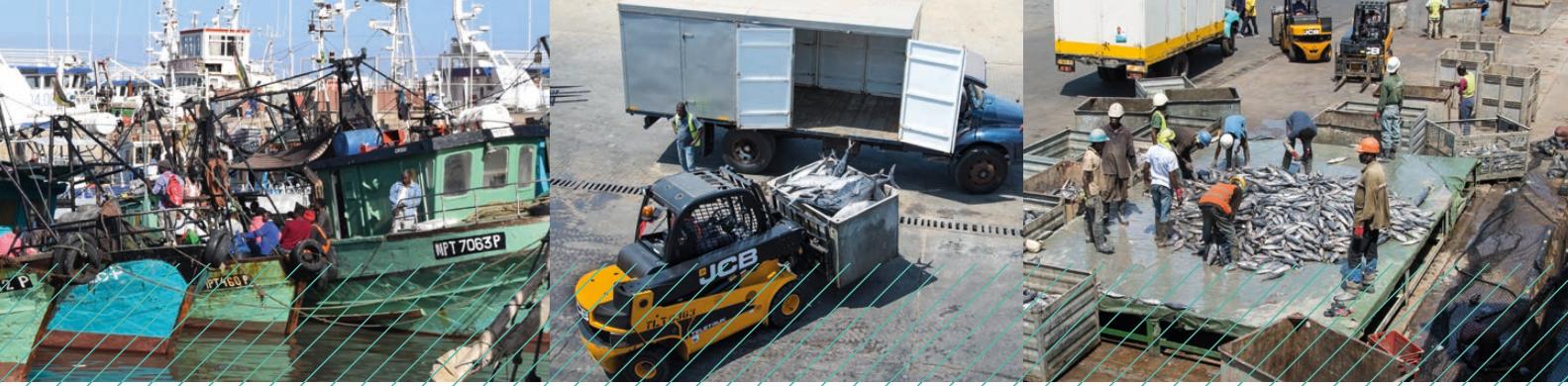
- Pour les navires battant pavillon étranger, permettant de focaliser l'expertise et les ressources.

CADRE JURIDIQUE ROBUSTE EN PLACE

- Pour permettre des inspections, un niveau de contrôle et des sanctions appropriées pour la pêche illégale et la criminalité qui y est liée.

TRAVAILLER ENSEMBLE

- La coopération avec les autorités alliées fait partie intégrante de la mise en œuvre de l'AMEP et bénéficiera à toutes les activités liées à la pêche.



ORGANISATIONNEL

DEMANDES PRÉALABLES D'ENTRÉE AU PORT (DPEP)

- Pour les navires battant pavillon étranger, permettant de focaliser l'expertise et la planification.

ÉVALUATION DES RISQUES

- Afin d'identifier les navires et les captures à haut risque avant qu'ils n'arrivent au port.

MEILLEURE UTILISATION DES RESSOURCES

- L'identification des navires à haut risque permet une allocation efficace des ressources et de l'effort.



EN PRATIQUE



EMPÊCHER LES NAVIRES DE PÊCHE ILLÉGALE D'ENTRER DANS NOS PORTS

- Refuser l'accès aux navires de pêche INN connus ou présumés perturbe les opérateurs illégaux et réduit les coûts pour les pays en développement.



EMPÊCHER LE POISSON CAPTURÉ ILLÉGALEMENT D'ACCÉDER À NOS PORTS

- Des inspections obligatoires des navires à haut risque et une procédure de sélection aléatoire des navires à faible risque, afin de s'assurer que du poisson capturé illégalement n'est pas débarqué.



AMÉLIORER L'EFFICIENCE DES PORTS

- Escale plus efficiente pour les navires respectueux des réglementations.



RÉSULTATS

AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR

- Grâce à des contrôles plus stricts et à une transparence accrue dans les processus décisionnels.

SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE AMÉLIORÉS

- Aux niveaux national, régional et international.

FRÉQUENTATION ACCRUE DES PORTS

- Des contrôles portuaires efficaces et efficaces permettront des investissements et des projets qui soutiendront la croissance des pêcheries nationales et encourageront les opérateurs conformes à utiliser les ports les plus efficaces.

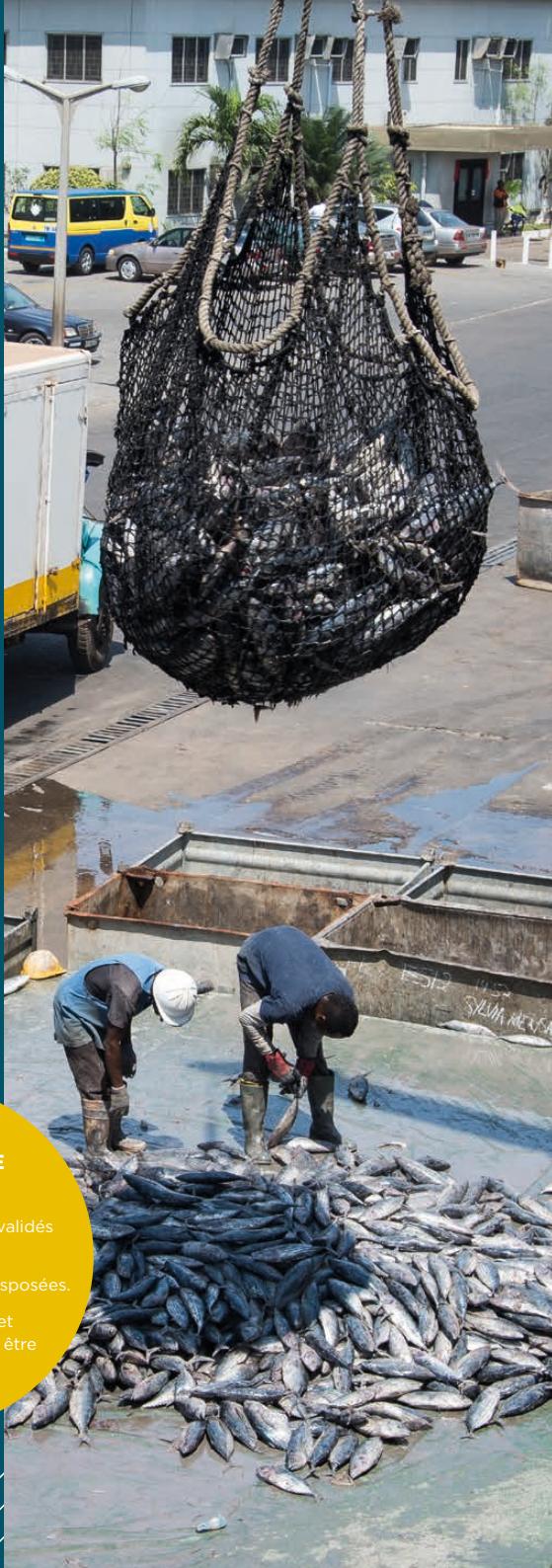
CROISSANCE BLEUE

- N'est possible qu'avec un secteur de la pêche sécuritaire et respectueux des réglementations.

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD RELATIF AUX MESURES DU RESSORT DE L'ÉTAT DU PORT

L'AMEP définit les contrôles minimums qu'un État devrait appliquer lorsque des navires de pêche étrangers entrent ou demandent à entrer dans un de ses ports, en plus de vérifier que tous les poissons débarqués ont été capturés légalement.

Cependant, pour que cet accord soit couronné de succès, il doit être largement mis en œuvre, en appliquant les étapes importantes de préparation, de mise en œuvre et d'application de l'AMEP. Les détails de ces exigences sont :



GOUVERNANCE ET POLITIQUE

CADRES POLITIQUES ET JURIDIQUES ADÉQUATS ÉTABLIS AU NIVEAU NATIONAL

Les cadres politiques et juridiques doivent être établis au niveau national pour une mise en œuvre robuste de l'AMEP et des autres instruments juridiques internationaux relatifs à la pêche.

ACTION REQUISE

Entre autres, il convient d'examiner le mandat des institutions et du personnel ainsi que le niveau et le type d'amendes, de pénalités et de sanctions, tout en se référant aux meilleures pratiques régionales et internationales, et de les inscrire dans les cadres politiques et juridiques.

La mise en œuvre de la législation nationale comprend :

- Les droits, exigences et autorités de l'État du port en matière d'entrée au port et d'utilisation des services portuaires par les navires.
- Devoirs et responsabilités des opérateurs de navires et des agents/représentants.
- Pouvoirs du personnel de l'État du port auprès des autorités compétentes, y compris les inspecteurs, et obligations du capitaine et de l'équipage à l'égard de ce personnel.

QUI EST IMPLIQUÉ ?

- Ministère chargé de la pêche.
- Autres autorités liées aux inspections au port.
- Ministère de la Justice.
- Bureau du Procureur général.
- L'approbation du Parlement est généralement requise.

DÉFIS

- La réforme des politiques et de la législation peut prendre du temps et les délais peuvent être fortement influencés par d'autres processus dans le secteur ou au niveau national.

AVANTAGES

- Des processus de mise en application efficaces augmenteront le succès des mesures prises à l'encontre des opérateurs illégaux, ce qui en retour constituera une forme de dissuasion et renforcera la conformité.
- Des cadres juridiques à jour sont nécessaires pour faire face aux défis liés à la criminalité dans le domaine de la pêche, tels que le travail forcé et les trafics.

CONFORMITÉ ET CONTRÔLE



DÉVELOPPER LES CAPACITÉS HUMAINES, INSTITUTIONNELLES ET TECHNIQUES

Un corps d'inspection disposant d'effectifs bien formés et bien renseignés, et bénéficiant d'une bonne intégration opérationnelle avec les autres éléments du système de suivi, contrôle et surveillance (SCS) est essentiel pour assurer une mise en œuvre efficace des mesures du ressort de l'État du port.

ACTION REQUISE

Des capacités sont nécessaires pour différents éléments, y compris la collecte, le partage et le recouplement d'informations ainsi que l'inspection des navires. Les inspections de navires sont au cœur de la réussite des mesures du ressort de l'État du port (MEP) et constituent un domaine dans lequel un renforcement des capacités est nécessaire. Il arrive souvent que des inspections au port soient effectuées sans pour autant que les captures illégales, les faux documents et autres irrégularités liés au navire ou aux captures soient identifiés, ce qui permet aux captures illégales d'entrer sur les marchés et aux opérateurs illégaux d'apparaître légitimes.

QUI EST IMPLIQUÉ ?

- Hauts fonctionnaires des pêches.
- Personnel de SCS, y compris les inspecteurs des pêches.
- Personnel d'autres institutions impliquées dans la mise en œuvre des MEP.

DIFFICULTÉS

- Les besoins en capacités nécessaires à la mise en œuvre de l'AMEP doivent être adaptés au contexte national et être liés aux normes nationales en vigueur.
- Le développement des ressources humaines est un processus de longue haleine qui nécessite à la fois un apprentissage sur le terrain et des formations en salle.
- Des technologies et des équipements de surveillance sont nécessaires pour effectuer des contrôles de diligence raisonnable sur les navires et leurs opérateurs.
- La corruption peut parfois être intégrée et systémique.

AVANTAGES

- La formation et l'appui profiteront à tous les aspects des activités de SCS et de contrôle des pêches.
- Des modèles de rôle à suivre et le soutien d'experts permettront de mieux faire connaître les procédures adéquates et d'accroître la confiance en soi nécessaire pour agir correctement.

SYSTÈMES ET PROCÉDURES DE MEILLEURES PRATIQUES MIS EN PLACE

Des outils, des mécanismes et des procédures sont nécessaires pour permettre aux autorités de faire leur travail. Ils peuvent être aussi simples que des listes de contrôle ou aussi complexes qu'une base de données intégrée. Chaque pays devra entreprendre une analyse des lacunes afin d'identifier les outils et mécanismes déjà en place, ce qui fonctionne, et ce qui peut être développé et renforcé.

ACTION REQUISE

Un mécanisme national d'échange d'informations sera nécessaire pour relier les différentes institutions et partenaires nationaux, et permettre un échange rapide d'informations sur les navires de pêche et les inspections.

L'élaboration de procédures opérationnelles standard (POS) basées sur les Directives de la FAO pour soutenir :

- Prises de décision sur le niveau de risque d'un navire de pêche.
- Procédures d'inspection.
- Partage et gestion de l'information.
- Actions requises à la suite d'inspections menant à des poursuites.

QUI EST IMPLIQUÉ ?

- Hauts fonctionnaires des pêches.
- Personnel de SCS, y compris les inspecteurs des pêches.
- Institutions liées aux MEP.

DIFFICULTÉS

- Une supervision est nécessaire pour s'assurer que les procédures sont suivies.
- La résistance au changement pourrait saper les efforts de mise en œuvre de l'AMEP.

AVANTAGES

- Des rapports et des échanges d'informations standardisés amélioreront les informations sur l'activité des navires et sur les débarquements de poisson au niveau des ports.
- Des procédures établies réduisent les risques d'erreur.
- Des procédures formalisées d'évaluation des risques garantissent que les efforts sont bien dirigés.
- La transparence des systèmes réduit les risques de corruption.

COOPÉRATION ET INFORMATION



COOPÉRATION INTERINSTITUTIONS

La coopération interinstitutions est un élément essentiel pour mettre en œuvre les MEP. La coopération systématique entre les institutions entraînera davantage de poursuites contre les opérateurs illégaux, tant pour les infractions dans le domaine de la pêche que pour les autres illégalités ou crimes du secteur. Un nombre accru de poursuites aura un effet dissuasif direct.

ACTION REQUISE

Il est nécessaire de disposer d'un processus et d'un cadre de consultation et de coordination interinstitutions pour garantir la coordination des procédures, actions et mesures prises en ce qui concerne les navires cherchant à entrer, ou présents dans un port. La coordination interinstitutions est nécessaire pour la collecte et le partage d'informations ainsi que pour les inspections et les contrôles. Une coordination du partage d'informations avec les institutions externes est également requise.

QUI EST IMPLIQUÉ ?

Les institutions nationales mettant en œuvre les MEP, en plus des services des pêches, peuvent inclure :

- Autorités portuaires.
- Autorités maritimes/de transport.
- Autorités sanitaires.
- Autorités douanières.
- Services d'immigration.
- Autorités de police/défense

DIFFICULTÉS

- Les institutions nationales ont des priorités et des programmes qui sont souvent différents et parfois même contradictoires. Du temps et des efforts sont nécessaires pour développer une communication efficace et pour construire un climat de confiance et de compréhension. Les fonctionnaires des pêches peuvent ne pas être dûment mandatés pour diriger la coordination interinstitutions.

AVANTAGES

- Identification améliorée des activités de pêche illégale.
- Mesures de contrôle efficaces.
- Transparence accrue.
- Réduction des risques de corruption.



COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE AVEC LES ÉTATS DU PAVILLON ET DU PORT

La coopération avec d'autres États est indispensable pour permettre des vérifications croisées des informations sur les navires, mais aussi pour permettre d'informer les autres ports, afin qu'ils refusent à leur tour l'autorisation d'entrée aux navires transportant du poisson capturé illégalement ou dont on sait qu'ils sont impliqués dans la pêche illégale.

ACTION REQUISE

Identification des contacts clés avec les principaux États du pavillon et du port.

Mise au point d'un moyen systématique de communication et de coopération avec les principaux États du pavillon et du port.

Participation des organisations régionales de gestion des pêches pour établir et soutenir la communication.

Système d'alerte régional à établir entre les ports.

QUI EST IMPLIQUÉ ?

- Principaux États du pavillon pratiquant la pêche hauturière.
- Principaux États du pavillon des reefers et des navires d'appui aux flottes de pêche.
- États du pavillon et du port régionaux et organismes régionaux des pêches.

DIFFICULTÉS

- Le manque de compréhension ou de connaissance des besoins peut entraîner des taux de réponse faibles ou lents.
- Les barrières linguistiques peuvent rendre la communication difficile.
- Le renouvellement du personnel peut entraîner une perte de contacts et un manque de continuité.

AVANTAGES

- Réponses plus rapides aux demandes d'informations.
- Amélioration de la vérification des informations sur l'identité et les autorisations des navires.
- Meilleure évaluation des risques et inspection plus ciblée des navires.
- Transparence accrue et corruption réduite.



L'AMEP EST UN DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL IMPORTANT
DES EFFORTS MONDIAUX
POUR METTRE FIN À LA PÊCHE
ILLÉGALE ET RENFORCER LA
GESTION ET LA GOUVERNANCE
DU SECTEUR DE LA PÊCHE.

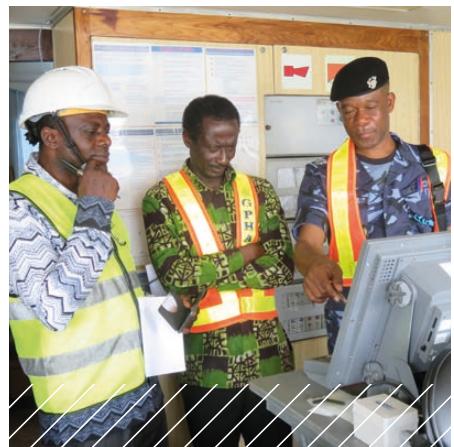
Les informations collectées dans les ports peuvent améliorer le ciblage et l'efficacité des activités de surveillance et de contrôle en mer dont le coût est élevé. Des inspections complètes, comme cela est exigé dans le cadre de l'AMEP, aident à évaluer le risque que les navires soient impliqués dans la pêche INN. Elles orientent également les actions supplémentaires là où le risque est considéré comme le plus élevé, économisant du temps et des ressources et augmentant les chances de succès des mesures de contrôle.

L'AMEP peut être utilisé pour interdire l'entrée au port ou l'utilisation des services portuaires à des navires soupçonnés d'exercer des activités de pêche INN ou des activités connexes.

Stop Illegal Fishing (SIF) met en œuvre une initiative avec le soutien de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et du ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ) : « Appui à la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures de l'État du port (AMEP) en partenariat avec les pays africains », connue sous le sigle anglais PSM-SIF. Pendant près de quatre ans, Stop Illegal Fishing travaillera à la mise en œuvre interinstitutionnelle de mesures du ressort de l'État du port pour empêcher le poisson capturé illégalement et les opérateurs illégaux d'accéder aux ports africains, afin de promouvoir un environnement légitime et équitable pour tous les pêcheurs et leurs communautés.

Stop Illegal Fishing travaille en coopération et en coordination avec la FAO pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux visant à mettre en œuvre l'AMEP et les instruments connexes, pour mettre fin à la pêche INN. Stop Illegal Fishing s'associe à des pays sélectionnés pour appuyer la mise en œuvre des plans d'action et renforcer les capacités nationales, dans le but de mettre en œuvre les MEP.

L'étroite coopération avec les groupes de travail FISH-i Africa et de l'Afrique de l'Ouest signifie que les expériences, les outils et les enseignements seront partagés au niveau régional. Cela aidera à identifier et à surmonter les nombreux défis communs auxquels sont confrontés les inspecteurs des pêches qui travaillent en première ligne pour mettre fin à la pêche illégale.



Stop Illegal Fishing collabore avec les États du port, côtiers et du pavillon à un niveau pratique et politique
Stop illegal fishing is working with port, coastal and flag States. Practical and political measures to support port State and
effective implementation of the ILO Port State Measures. For more information about port State measures visit:
www.stopillegalfishing.org



[Facebook.com/stopillegalfishing](https://www.facebook.com/stopillegalfishing)



[Twitter.com/S_I_F](https://twitter.com/S_I_F)



**PORT STATE
MEASURES**
to stop illegal fishing